



**NOTICE:** Effective January 15th the OPS will be posting new job advertisements on the eCareers website daily. New job advertisements will be posted throughout the week, Monday through Friday. Please check the site regularly to see new opportunities available within the OPS.

Please note that the **job alert** function is temporarily unavailable. We are working on correcting the issue, but in the meantime, please check the website regularly for updated job posting details. We will post an updated message on the site when the job alert function is functional again.

## Job Specification

**Position Title:** TRANSPORTATION ENFORCEMENT OFFICER\*\*  
**Job Code:** OPSEU - Transport Enforcement Officer 2 T1 Salary Note, 6003  
**Job ID:** 18161

### Purpose of Position:

Within an assigned geographic area, to enforce and ensure compliance with legislation, regulations, and industry standards pertinent to the safe, efficient, and legal operation of all types of vehicles on the highway system.

### Objectif du poste :

Dans un secteur géographique assigné, appliquer les dispositions législatives, règlements et normes de l'industrie pour l'utilisation sécuritaire, efficace et légale de tous les types de véhicules sur le réseau routier et assurer la conformité.

### Duties/Responsibilities:

Under the direction of the District Enforcement Co-ordinator/Supervisor, the Transportation Enforcement Officer:

1. Enforces pertinent provincial and federal legislation, regulations, and applies industry standards pertaining to:
  - a) Truck and bus operations by:
    - selecting vehicles, directing drivers to stop while ensuring safe movement of other traffic
    - inspecting vehicles for mechanical and safety fitness
    - measuring vehicles for weight, size of load
    - inspecting load to determine type of commodity, securement and/or covering
    - examining driver licensing and vehicle related documents
    - examining stickers, placards and documents for safety standards validation, fuel tax registration, and dangerous goods requirements
    - examining compliance with hours of work, trip inspections
    - examining bills of lading
    - inspecting public vehicles for specific documents
    - inspecting school purpose vehicles, physically-disabled-passenger vehicles for specific equipment and lighting
    - preparing reports as to findings, or for further investigation
    - determining appropriate action such as a warning to be issued, placing drivers and/or vehicles out of service, removal of plates, initiating prosecution and providing evidence at judicial forums
    - detaining vehicles considering the severity of the situation and the proximity to repair facilities, off-loading areas, etc.
  - b) Motor vehicle inspection stations by:
    - inspecting premises and equipment for licensing
    - recommending acceptance or rejection of applicants
    - informing applicants as to requirements for compliance
    - instructing inspection mechanics as to the inspection requirements and performance standards for vehicles
    - inspecting station reporting procedures and security measures for storage of safety standards certificates
    - preparing reports as to findings or for further investigation
  - c) Dealers in motor vehicles and trailers, wrecking facilities and automotive parts retailers by:
    - inspecting premises of motor vehicle or trailer dealerships and wrecking facilities for licenses and record keeping
    - inspecting automotive parts retail outlet for materials and equipment
    - preparing reports as to findings
    - determining appropriate action such as a warning to be issued, initiating prosecution and providing

evidence at judicial forums

2. Promotes compliance with provincial and federal transportation laws through providing information and assistance to:

a) The public by:

- interpreting various laws and industry standards for the safe and legal operation of vehicles

b) Industry by:

- delivering training and information seminars
- explaining ministry programs to promote vehicle safety and compliance with transportation laws

c) Enforcement agencies by:

- delivering training and information seminars
- explaining ministry programs to promote vehicle safety

d) Judicial and quasi-judicial bodies by:

- providing support to Crown prosecutors with case preparation and documentation
- preparing summonses and notices of disclosure for service
- providing service of legal instruments to individuals/corporations
- providing credible testimony

3. Performs other related duties i.e.:

- maintaining accurate records and activity reports for supervisor's use
- operating truck inspection stations, safety lanes and enforcement vehicles in a fashion that ensures the protection of workers and safe movement of traffic
- inspecting automobiles for mechanical safety fitness
- providing guidance to transportation enforcement officer trainees in performing duties
- maintaining and repairing inspection and measuring equipment to standards
- other duties

Tâches et responsabilités :

Sous la direction du superviseur/coordonnateur de l'application des lois du district, l'agent d'exécution des règlements de la route assume les tâches et responsabilités suivantes :

1. Exécuter les lois et règlements provinciaux et fédéraux et les normes de l'industrie applicables dans le domaine de l'exécution des règlements de la route en ce qui concerne ce qui suit :

a) Opérations liées aux camions et autobus :

- sélection des véhicules pour une inspection, directives aux conducteurs de s'arrêter tout en veillant à la circulation sécuritaire des autres véhicules;
- inspection des véhicules quant à leur état mécanique et à leur sécurité;
- mesure du poids des véhicules et de la taille de leur charge;
- inspection de la charge pour déterminer le type de marchandises, leur arrimage et/ou recouvrement;
- examen des permis de conduire et de la documentation des véhicules;
- examen des autocollants, affiches et documents pour la validation des normes de sécurité, l'enregistrement aux fins de la taxe sur les carburants et les exigences portant sur les matières dangereuses;
- examen de la conformité touchant les heures de travail et les inspections avant le départ;
- examen des connaissements;
- inspection des véhicules publics pour vérifier des documents particuliers;
- inspection des véhicules pour le transport des écoliers et des véhicules pour le transport des personnes handicapées, pour en vérifier l'équipement et les dispositifs d'éclairage particuliers;
- préparation des rapports sur les conclusions ou prise de la décision d'approfondir l'enquête;
- détermination des mesures appropriées comme les avertissements à émettre, le retrait du privilège de conduire, le retrait de la circulation des véhicules, le retrait des plaques, l'engagement de poursuites et la présentation de preuves à des instances judiciaires;
- retenue de véhicules en tenant compte de la gravité de la situation et de la proximité des ateliers de réparation, des lieux de déchargement, etc.

b) Postes d'inspection des véhicules :

- inspection des locaux et du matériel aux fins de la délivrance des permis;
- recommandations quant à l'acceptation ou au rejet des auteurs d'une demande;
- diffusion de renseignements aux auteurs d'une demande quant aux exigences de conformité;
- orientation des mécaniciens chargés des inspections quant aux exigences d'inspection et aux normes de rendement des véhicules;
- examen des méthodes de production des rapports des postes d'inspection et des mesures de sécurité pour la conservation des certificats de conformité aux normes de sécurité;
- préparation des rapports sur les conclusions ou prise de la décision d'approfondir l'enquête;

c) Détaillants de véhicules à moteur et de remorques, installations de mise à la ferraille et détaillants de pièces automobiles :

- inspection des locaux des détaillants de véhicules à moteur et de remorques et des installations de mise à la ferraille et vérification des permis et des pratiques de tenue de dossiers;

- inspection du matériel et de l`équipement des points de vente de pièces automobiles;
- préparation des rapports sur les conclusions;
- détermination des mesures appropriées comme les avertissements à émettre, l`engagement de poursuites et la présentation de preuves à des instances judiciaires;

2. Promouvoir la conformité aux lois provinciales et fédérales régissant les transports en fournissant des renseignements et de l`aide aux groupes ci-dessous :

a) au public en :

- interprétant les diverses lois et normes de l`industrie pour l`utilisation sécuritaire et légale des véhicules;

b) à l`industrie en :

- offrant des séances de formation et d`information;
- expliquant les programmes ministériels afin de promouvoir la sécurité des véhicules et la conformité aux lois régissant les transports;

c) aux organismes d`exécution de la loi en :

- offrant des séances de formation et d`information;
- expliquant les programmes ministériels afin de promouvoir la sécurité des véhicules;

d) aux organismes judiciaires et quasi judiciaires en :

- fournissant du soutien aux procureurs de la Couronne pour la documentation et la préparation des dossiers;
- préparant des assignations et des avis de convocation à signifier;
- signifiant des instruments juridiques à des particuliers et à des sociétés;
- fournissant des témoignages crédibles;

3. Exécuter d`autres tâches connexes, c.-à-d. :

- tenue de dossiers et de rapports d`activités exacts à l`usage du superviseur;
- fonctionnement des postes d`inspection des camions, des voies de sécurité et des véhicules d`exécution des règlements de la route d`une manière qui assure la protection des travailleurs et la circulation sécuritaire des autres véhicules;
- inspection d`automobiles pour en assurer le bon état mécanique et la sécurité;
- orientation des agents d`exécution des règlements de la route en formation lorsqu`ils assument leurs tâches;
- entretien et réparation du matériel d`inspection et de mesure selon les normes;
- autres tâches.

#### **Knowledge:**

The following elements are required for the position:

1. A broad knowledge of vehicle enforcement policies, procedures, pertinent provincial and federal legislation, regulations, and industry standards.
2. Knowledge of judicial procedures and rules of evidence, and the ability to provide testimony.
3. Successful completion of all Carrier Safety and Enforcement Branch mandatory training courses.

Connaissances :

Le poste exige les connaissances suivantes :

1. Vaste connaissance des politiques, procédures, lois provinciales et fédérales, règlements ainsi que des normes de l`industrie applicables dans le domaine de l`exécution des règlements de la route.
2. Connaissance des procédures judiciaires et des règles de la preuve ainsi que capacité de fournir des témoignages.
3. Réussite de tous les cours de formation obligatoires de la Direction de la sécurité des transporteurs et de l`application des lois.

#### **Staffing and Licensing Requirements:**

Class G drivers licence with acceptable driving record. Proficiency in advanced oral French language skills to government standards, and proficiency in oral and written English language skills for bilingual positions.

Exigences pour les membres du personnel et en matière de permis :

Permis de conduire de catégorie G et dossier de conduite acceptable. Maîtrise du français oral de niveau avancé selon les normes du gouvernement ainsi que maîtrise de l`anglais oral et écrit pour les postes bilingues.

#### **Skills:**

The following elements are required for the position:

1. Sound understanding of techniques and equipment to calculate weight limits, determine vehicle mechanical fitness and access information from an electronic inquiry terminal.
2. Good oral and written communication skills to prepare reports and present findings as well as good interpersonal skills to establish and maintain effective relations.

3. Good organizational and analytical skills to compile and evaluate data.
4. Valid Ontario driver's licence and good driving record.
5. Tactical communication and self defence training required.
6. A broad knowledge of vehicle enforcement policies, procedures, pertinent provincial and federal legislation, regulations, and industry standards.
7. Knowledge of judicial procedures and rules of evidence, and the ability to provide testimony.
8. Successful completion of all Carrier Safety and Enforcement Branch mandatory training courses.
9. Computer skills using standard desktop software.

Compétences :

Le poste exige les compétences suivantes :

1. Compréhension approfondie des techniques et du matériel servant à calculer les limites de poids, à déterminer le bon état mécanique des véhicules et à extraire des données d'un terminal de recherche électronique.
2. Bonnes aptitudes pour la communication orale et écrite afin de préparer des rapports et de présenter des conclusions, ainsi que bonnes aptitudes pour les relations interpersonnelles afin d'établir et d'entretenir des relations efficaces.
3. Bonnes aptitudes pour l'organisation et l'analyse afin de rassembler et d'évaluer des données.
4. Permis de conduire valide de l'Ontario et bon dossier de conduite.
5. Capacité de réussir la formation obligatoire en communication tactique et en autodéfense.
6. Vaste connaissance des politiques, procédures, lois provinciales et fédérales, règlements et normes de l'industrie applicables dans le domaine de l'exécution des règlements de la route portant sur les véhicules.
7. Connaissance des procédures judiciaires et des règles de la preuve ainsi que capacité de fournir des témoignages.
8. Réussite de tous les cours de formation obligatoires de la Direction de la sécurité des transporteurs et de l'application des lois.
9. Aptitudes pour l'informatique et maîtrise des logiciels usuels.

**Freedom of Action:**

Job requires working within legislation, policies guidelines and industry standards related to the safe and legal operation of vehicles on the highway system. Job requires conducting inspections without on-site supervision and requires making decisions such as: determining response required to degree of non-compliance and issuing corresponding infractions, e.g. determining whether to issue warning or fine, recommend revocation of licence, place vehicle out of service, remove plates, initiate prosecution); and, recommending approval/rejection of applications covering motor vehicle inspection stations.

Job requires submitting duty reports listing activities and durations, which are reviewed for timeliness of service delivery and soundness of follow-up in instances of non-compliance. Job requires referring to supervisor/manager issues such as non-compliance problems subject to varying policy interpretations, and non-compliance situations requiring initiating prosecution.

Autonomie d'action :

L'emploi exige que le titulaire travaille dans le cadre des dispositions législatives, lignes directrices sur les politiques et normes de l'industrie liées à l'utilisation sécuritaire et légale des véhicules sur le réseau routier. L'emploi consiste à effectuer sans supervision des inspections sur place et exige la prise de décisions telles que : déterminer les mesures à prendre selon le degré de non conformité et dresser des constats d'infraction correspondants, p. ex. déterminer s'il convient d'émettre un avertissement ou d'imposer une amende, recommander la révocation du permis, le retrait du véhicule de la circulation, le retrait des plaques et l'engagement de poursuites; et recommander l'approbation ou le rejet des demandes relatives aux postes d'inspection des camions.

L'emploi exige que le titulaire présente des rapports sur ses heures de travail dans lesquels il énumère ses activités et les heures qu'il y a consacrées. Ces rapports sont examinés afin de déterminer le caractère opportun de la prestation des services ainsi que l'efficacité des activités de suivi dans les cas de non-conformité. L'emploi exige que le titulaire consulte le superviseur/chef pour des problèmes de non-conformité se prêtant à des interprétations des politiques et dans les situations de non-conformité exigeant l'engagement de poursuites.